



Réunion de suivi Covid 26 avril 2021

Fonction Publique

Nouvelle visio conférence consacrée à la situation sanitaire liée au Covid entre Amélie de Montchalin et les organisations syndicales ce 26 avril. De nombreux points évoqués avec une impression de déjà-vu / déjà-dit...

Solidaires a en premier lieu rappelé qu'au-delà des remerciements au personnel soignant et de l'Education notamment et au-delà à l'ensemble des agent-es publics, c'est bien la question des moyens en matériel et personnel qui se pose depuis bien longtemps. Fermetures de lits, manque de personnels ne permettant pas les remplacements... C'est bien d'investissements massifs dans les services publics qui sont nécessaires !

Matériel de protection :

Comme la situation reste hétérogène, Solidaires a rappelé que tout le matériel de protection doit être fourni afin d'assurer la sécurité des agent-es : gel, savon, renouvellement des masques adaptés conformément aux préconisations d'emploi. Amélie de Montchalin a indiqué qu'elle fera un point urgent sur le sujet.

Tout ce qui permet d'assurer la sécurité des agent-es doit être fourni.

Il est indispensable par ailleurs d'anticiper les modifications qui pourraient intervenir courant mai.

Télétravail :

Si le cycle de négociations sur le télétravail s'est ouvert, cela ne signifie pas qu'il faille attendre la conclusion ou non d'un accord pour que les agent-es soient dotés du matériel nécessaire. Un remboursement des frais inhérents au télétravail avec rétroactivité doit également être étudié au plus vite.

Par ailleurs, en réponse à la ministre, Solidaires a indiqué que les modifications qui interviendront mi-mai (suite au desserrement des contraintes sanitaires) devront faire l'objet de cadrage clair national afin de ne pas laisser les encadrants choisir qui peut/doit revenir en présentiel et combien de temps, pour éviter les nombreuses dérives constatées lors de la mise en place du télétravail.

Par ailleurs, Solidaires a indiqué qu'il est nécessaire d'anticiper cette phase par l'adaptation des locaux administratifs et que les agent-es qui reviendraient à partir de mi-mai un peu plus en présentiel, ne le fassent pas au détriment de leur santé. (passage de 4 jours à 3 jours de télétravail conseillés envisagé).

Vaccination:

Pour Solidaires, la vaccination doit pouvoir être proposée prioritairement aux personnels en contact avec le public, sans limite d'âge.

C'est le cas notamment des personnels du ministère de la Justice, des finances mais également bien entendu l'ensemble des personnels travaillant avec les enfants dans les établissements scolaires (personnels de l'Education mais également des collectivités ect ...).

Les limites d'âge aujourd'hui appliquées aux agent-es (55 ans) ne sont pas cohérentes et excluent quasi la totalité des personnels d'un accès à la vaccination. Pour exemple, cela ne concerne que 13% des personnels de l'Education nationale.

L'accès à la vaccination est une mesure de protection pour les agent-es en contact avec les publics tout autant qu'une mesure de protection pour les publics eux-mêmes.

La ministre a indiqué que les âges d'accès à la vaccination baisseront avec l'arrivée de vaccins en nombre plus important. Ce qui ne résout pas la situation actuelle d'agent-es publics travaillant dans des endroits où les risques de contaminations sont forts.

ASA vaccination :

Si la formulation dans la dernière FAQ de la DGAFP laisse entrevoir une ouverture, Solidaires ne croit pas comme l'indique la ministre au fait que la situation soit gérée partout avec du bon sens. De nombreux exemples en attestent.

C'est bien une formulation claire indiquant que les agent-es subissant des effets secondaires post-vaccination peuvent bénéficier d'ASA qui doit apparaître dans les FAQ.

Si la non application du jour de carence n'est pas possible dans un délai court, c'est bien à minima des ASA qui doivent être accordées.

Par ailleurs, Solidaires a rappelé que c'est bien la décision d'abrogation complète du jour de carence qui doit être prise et non des suspensions partielles au coup par coup.

ASA garde d'enfants : Agent-es aux missions télétravaillables :

Si l'octroi d'ASA aux parents d'enfants avant l'entrée au collège est une avancée et correspond partiellement à la revendication que Solidaires portait depuis le premier confinement, cela n'est pas suffisant. La mesure doit impérativement être étendue aux parents d'enfants de moins de 16 ans.

La question se pose encore puisque les élèves de collège et lycées ne reprennent a priori en présentiel qu'à partir du 3 mai. Par ailleurs, les classes étant amenées à fermer à partir d'un cas de covid, cette situation concernera de nombreux parents dans les prochaines semaines.

Cette mesure doit être appliquée à l'ensemble des personnels y compris des collectivités territoriales et Education nationale.

La réponse de la ministre a malheureusement été sans appel sur le sujet puisque si elle a indiqué qu'elle ferait un point avec JM Blanquer sur l'organisation des établissements rapidement, elle ne changeait pas de position pour les ASA pour les parents d'enfants au collège.

Agent-es aux missions non télétravaillables :
Maintien de la possibilité d'être placé-e en ASA pour les parents d'enfants de moins de 16 ans.

Parents d'enfants en situation de handicap :
ASA sans limite d'âge.

Tests :

Solidaires a demandé que des tests soient déployés autant que nécessaire tout en restant attentifs à la manière dont ceux-ci peuvent être réalisés. Là aussi les annonces semblent bien éloignées de la réalité.

Amélie de Montchalin a indiqué que dès lors que les tests et autotests en grand nombre seront disponibles ils seront déployés au-delà de l'Education nationale.

Congés imposés :

Solidaires a dénoncé le fait que de nombreux-ses agent-es se sont vu imposer des jours de congés. Les décisions autoritaires sur le sujet sont inadmissibles et continuent de dégrader les conditions de vie de nombreux-ses agent-es, déjà largement éprouvé-es par la crise sanitaire.

La ministre a indiqué souhaiter avoir plus de d'éléments tout en indiquant que demander aux agent-es de décaler leurs congés pendant la période de vacances scolaires ne s'apparentait pas réellement à des congés imposés... Solidaires ne partage pas du tout ce point de vue.

Congés bonifiés :

La ministre a indiqué qu'il fallait suivre avec vigilance la façon dont les congés bonifiés sont accordés.

Rendez-vous salarial :

Amélie de Montchalin a indiqué chercher des marges de manoeuvre pour annoncer des choses ambitieuses notamment pour les agent-es les moins bien payé-es. Une fois abouti, cela sera présenté par écrit puis avec un certain nombre de rendez-vous aux organisations syndicales.

Pour Solidaires, c'est bien de mesures générales pour l'ensemble des agent-es publics qui doivent être prises. Il ne saurait être question de se contenter de remercier les agent-es publics sans jamais prendre en compte les pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis de longues années.